

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DELIBÉRANTE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N° 12/2024

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi cinq juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h, le mercredi 12 juin deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, à Pérignat-sur-Allier

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Amalia QUINTON
Pascal BRUHAT
Jean DELAUGERRE
Daniel SALLES
Jean-Louis DAVENNE

Titulaires excusés :

Fanny BLANC
Grégory DESTOMBES
Gilles PETEL
Antoine DESFORGES

Suppléants présents :

Danielle RANCY
Pierre DUPECHER

Suppléants excusés :

Catherine PHAM
Céline AUGER
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Karine SOLOIS

Autre(s) présent(s) : Anatole GRZUELLE, Coordinateur de projets de l'Ecopole du Val d'Allier

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	8				8	8		

Objet : Validation de devis pour la réalisation de travaux suite à AAPC

- Vu** la délibération n°2019/27 relative à la demande de subvention pour la création d'un plan guide d'aménagement de l'Ecopôle du Val d'Allier auprès du Gal du Grand Clermont pour l'obtention de fonds LEADER ;
- Vu** la délibération n°2020/09 concernant la demande de subvention pour des travaux d'aménagement de la zone Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier auprès du Gal du Grand Clermont pour l'obtention de fonds LEADER ;
- Vu** la délibération n°2020/20 concernant l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de l'espace Champmot ;
- Vu** la délibération n°17/2022 du 15 juin 2022 concernant l'affermissement de la tranche conditionnelle du marché de travaux Champmot.

Considérations

Le plan guide d'aménagement de l'Ecopôle du Val d'Allier et la stratégie politique de quatre piliers ont été validé lors du COPIL de février 2020.

Le SEAT a réalisé la tranche ferme des travaux sur la période 2020-2021 pour sécuriser l'espace Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier.

Le SEAT a affermi de la tranche conditionnelle du marché de travaux Champmot en 2022 pour 2023-2024.

Le développement du projet agricole nécessite la poursuite de l'aménagement de la zone Champmot et les besoins d'équipement.

Engagements et actions

Monsieur le Président rappelle que le SEAT a mis en place un schéma directeur transversal et collaboratif regroupant les quatre axes définis par la stratégie politique pour le projet de l'Ecopôle :

- Environnement et préservation de la biodiversité
- Production agricole et alimentation
- Économie circulaire et éco-valorisation du site
- Vivre ensemble et enjeux sociétaux

Monsieur le Président rappelle également que l'aménagement du site Champmot a fait l'objet d'une tranche ferme de travaux en 2021, bénéficiant d'un financement de 80% des dépenses HT par les fonds LEADER. Il souligne que le SEAT a saisi l'opportunité de poursuivre l'équipement du site pour pérenniser le projet agricole de l'Ecopôle du Val d'Allier et valoriser notre territoire en répondant aux défis alimentaires, sociaux et environnementaux de l'avenir.

Monsieur le Président explique que la situation financière du SEAT a permis d'affermir la tranche conditionnelle du marché, en réadaptant le projet d'aménagement aux besoins fonctionnels actuels. Il précise que cette tranche de travaux est également subventionnée à un taux élevé de 80%, représentant le maximum de subventions que le SEAT peut percevoir pour la réalisation de ce projet.

Préparation de la décision :

La réalisation du lot irrigation du marché de travaux Champmot (estimé à 40 000 € HT), qui n'avait pas été pourvu lors de la consultation des entreprises et la mise en concurrence en raison de la technicité de la prestation, est en cours de finalisation avec le choix de deux prestataires sur devis comparatifs.

Il est proposé au Comité syndical de valider :

1. La proposition de devis du SIVOM pour un montant de 26 583,17 € HT couvrant les actions suivantes :

- Terrassement et pose d'une gaine pour raccordement électrique forage sud
- Terrassement pour récupération des eaux pluviales et le réseau d'irrigation
- Terrassement pour pose de container d'irrigation
- Équipement du site d'une cuve de stockage rigide enterrée de 20 m³ et d'un forage

Il est précisé que la facturation tiendra compte du coût réel des matériaux et de la main-d'œuvre et ne pourra dépasser le montant prévisionnel du devis.

2. La proposition de devis de Nutri-o pour un montant de 14 385 € HT pour :

- L'équipement du forage sud
- L'équipement d'un troisième espace agricole

- L'amélioration de l'outil existant

Le Comité syndical est invité à valider ces propositions de devis pour permettre la poursuite des travaux nécessaires à l'aménagement et à l'équipement de la zone Champmot, contribuant ainsi à la pérennisation du projet agricole de l'Ecopôle du Val d'Allier.

Après avoir oui l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'acceptation des devis du SIVOM et de Nutri-o tel que présenté,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux dépenses pour la réalisation de ce projet ;
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE



Signature and circular stamp of SEAT (Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique) from the Communauté de Communes du Val d'Allier.